

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE
DE TITRES DE TRANSPORT SUR REMONTEES MECANIQUES ET ACTIVITES HIVER**

Société ADS

SA au capital de 17 756 460,00 €

RCS Chambéry n° 076 520 568

Siège social : Chalet des Villards- Arc 1800- 73 700 Bourg Saint Maurice

N° TVA Intracommunautaire : FR 07 076 520 568

N° Tel : +33(0)4.79.04.24.00

Formulaire de contact : lien <https://www.lesarcs-peiseyvallandry.ski/fr/contact>

Mandataire d'Intermédiaire en Assurance/N° ORIAS : 17007384,

RC professionnelle, dans les conditions prévues par l'article L220-1 du Code des assurances, auprès d'Allianz IARD
- 1, cours Michelet- CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex,

Ci-après dénommée le « Vendeur ».

ARTICLE 1. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales s'appliquent à :

- L'ensemble des titres de transport sur remontées mécaniques (ci-après dénommé(s) le(s) « Pass ») vendus par le Vendeur et donnant accès aux domaines skiables des Arcs/Peisey-Vallandry ou de Paradiski (espace relié avec le domaine skiable de La Plagne exploité par la Société d'Aménagement de la station de la Plagne, ci-après la « SAP ») ;
- L'ensemble des activités ludiques et sportives commercialisées par le Vendeur (ci-après l'(les) « Activité(s) »).

Il est précisé que le Vendeur propose quatre types de Pass, à savoir :

- Le « **Pass Classique** » correspondant à un titre de transport sur remontées mécaniques donnant accès au domaine skiable des Arcs/Peisey-Vallandry. Toute Activité doit faire l'objet d'un achat complémentaire.
- Le « **Pass Essentiel** » correspondant à un titre de transport sur remontées mécaniques donnant accès au domaine skiable de Paradiski et incluant certaines Activités ainsi que des avantages auprès de partenaires de la station.
- Le « **Pass Premium** » correspondant à un titre de transport sur remontées mécaniques donnant accès au domaine skiable de Paradiski et incluant plus d'Activités et d'avantages auprès de partenaires de la station.
- Le « **Pass Piéton +** » correspondant à un titre de transport piéton permettant l'utilisation de remontées mécaniques donnant accès au domaine piéton des Arcs Peisey Vallandry et du téléphérique du Vanoise Express, et incluant certaines Activités et avantages auprès de partenaires de la station.

Le détail de ces Pass est affiché dans tous les points de vente et mis en ligne sur www.lesarcs-peiseyvallandry.ski (ci-après le « Site Internet »).

De plus, les Activités peuvent être soit vendues séparément (sauf les files rapides) soit intégrées dans les Pass (hors Pass Classique).

Les présentes conditions générales sont applicables à **compter du 12 octobre 2021 et valables exclusivement sur la saison d'hiver.**

Elles sont complétées par les Conditions Générales d'Utilisation ci-jointes et par des Conditions Particulières de Vente en ligne pour les achats via Internet.

Les conditions de vente valables sur la saison d'été sont définies dans un document séparé.

Si une disposition des présentes venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur des remontées mécaniques/activités de loisirs et pour les sociétés ayant leur siège social en France.

L'acquisition d'un Pass et/ou l'achat d'une Activité implique la connaissance et l'acceptation par la personne (ci-après dénommée(s) le(s) « Client(s) ») de l'intégralité des présentes conditions générales, sans préjudice des voies de recours habituelles.

Ces conditions concernent exclusivement les personnes physiques ayant la qualité de consommateur au sens de l'article liminaire du Code de la consommation.

Il appartient au Client de s'informer sur les Pass et le cas échéant sur les Activités et les tarifs proposés et de sélectionner le plus adapté. Le Vendeur ne peut être tenu pour responsable du choix du Client.

Rappel : Ces conditions générales de vente pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur au jour de son achat.

ARTICLE 2. CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES PASS

Article 2.1. Descriptif des Pass

Les présentes conditions générales s'appliquent spécifiquement, sans restriction, ni réserve, à tout achat de Pass vendus par ADS :

- Dans ses points de vente de la station ;
- Sur le Site Internet ;
- Sur les automates mis à disposition dans certains points de vente ;
- Sur l'application mobile « Paradiski Yuge ».

Sont proposés à la vente et conformément aux guides tarifaires visés à l'**article 2.3** :

- Des « Pass à jours consécutifs » sur une période datée.
- Des « Pass à jours non consécutifs » : Leur période de validité est soit datée soit sur la saison d'hiver en cours. Si, à la fin de ladite période ou saison, ce crédit de jours n'est pas soldé, celui-ci ne sera ni reporté ni remboursé ni échangé.
- Des « Pass en heures consécutives » : Le nombre d'heures se décompte sans interruption, de manière consécutive dès le premier passage à la première borne d'une remontée mécanique. Si, à la fermeture des remontées mécaniques, le crédit d'heure n'est pas soldé, celui-ci ne sera ni reporté sur une journée ultérieure ni remboursé ni échangé.
- Des « Pass non datés » : Les Titres non datés sont valables exclusivement sur la saison d'hiver en cours.

ATTENTION :

Chaque émission de Pass donne lieu à la remise d'un **justificatif de vente** sur lequel figurent le domaine ou le type de Pass et la catégorie (plein tarif, tarif réduit, etc.), la date limite de validité, le numéro de rechargement du Pass et l'assurance éventuellement souscrite. (ci-après le « **Justificatif de vente** »)

Ce Justificatif de vente doit impérativement être conservé par le Client, lequel doit être en mesure de le présenter au Vendeur en cas de contrôle ainsi qu'à l'appui de toute demande (ex : secours, perte ou vol du Pass, polyvalence, réclamation).

Article 2.2. Les supports des Pass

Le Pass est délivré sur un support mentionnant son numéro dit « numéro de rechargement ».

Le Pass est composé d'un **support** sur lequel est encodé le titre de transport sur remontées mécaniques avec le cas échéant des Activités, et d'un **Justificatif de vente**.

En fonction de la catégorie et de la durée du Pass concerné, ce dernier est délivré soit sur un support « code-barres », soit sur une « carte à puce non rechargeable » soit sur une carte à puce rechargeable dénommée « ski-carte ».

Le support « ski-carte » incorpore une puce sur laquelle est encodé le Pass permettant l'accès à l'un des domaines skiables visés ci-avant.

L'ensemble de ces supports sont délivrés gratuitement par le Vendeur.

Aucun nouveau titre de transport ne peut être enregistré tant que le titre de transport initialement encodé sur le support n'est pas épuisé. A défaut, le titre de transport initial serait irrémédiablement annulé, sans que le Client ne puisse prétendre à un quelconque dédommagement. Seul l'enregistrement d'une extension du domaine reste toujours possible.

Tous les supports rechargeables émis par le Vendeur, et en bon état de fonctionnement, peuvent être rechargés par les Clients.

Le porteur d'un support ne bénéficie d'aucune réduction sur le prix du Pass en cas de rechargement aux points de vente ou en ligne.

Article 2.3. Tarifs

Les tarifs publics des Pass et de l'assurance Carré neige sont affichés dans les points de vente et sur le Site Internet.

Des guides tarifaires sont également disponibles dans ces points de vente ainsi que dans les Offices de tourisme.

Ces tarifs sont exprimés en euros par personne et toutes taxes comprises : ils sont établis sur la base des taxes en vigueur à la date d'établissement des grilles tarifaires et sont susceptibles d'être modifiés en cas de variation des taxes applicables.

Des réductions ou des gratuités sont proposées à différentes catégories de personnes selon les conditions affichées dans les points de vente ou sur le site Internet. Ces réductions ou gratuités sont accordées sur présentation, au moment de l'achat, des pièces officielles justifiant lesdits avantages tarifaires.

Aucune photocopie de justificatifs ne sera acceptée. Aucune réduction ou gratuité ne sera accordée après l'achat.

Toutes les réductions sont appliquées sur la base du « plein tarif » du Pass et sont non cumulables avec toute autre offre ou promotion en cours.

En outre, des offres ou promotions peuvent être proposées en exclusivité et réservées à certains canaux de vente (ex : Site Internet, application mobile).

Dans tous les cas, la détermination de l'âge du Client à prendre en compte est celui au jour de début de validité du Pass à délivrer.

Article 2.4. Modalités d'utilisation des automates

Des automates permettent l'achat et/ou le rechargement des seuls Pass mentionnés sur ces automates et sont mis à la disposition des Clients dans certains points de vente. Le paiement ne peut être réalisé que par carte bancaire (CB, Visa, Mastercard), via un terminal de paiement automatique.

Article 2.5. Interruption du fonctionnement des remontées mécaniques

2.5.1. Si le Client opte pour un Pass « 4 heures » ou « 1 jour »

Le Vendeur propose des tarifs remisés sur les Pass « 4 heures » ou « 1 jour », en cas de conditions météorologiques et nivologiques défavorables ayant un impact significatif sur les conditions d'ouverture des remontées mécaniques. (cf. conditions en point de vente)

2.5.2. Si le Client opte pour un Pass « séjour » (= 2 jours et plus, hors Pass « saison » ou à jours non consécutifs)

Seule une **interruption de plus de quatre (4) heures consécutives ET de plus de cinquante pour cent (50%) des remontées mécaniques** auxquelles le Pass donne accès, et quel que soit le point de départ du Client, peut donner lieu à un dédommagement du préjudice subi par le Client titulaire d'un Pass « séjour ».

Dans ce cas, le Client peut transmettre sa demande de dédommagement auprès du service accueil ou dans les points de vente ou via le Site Internet (rubrique contactez-nous).

Une fois les seuils de déclenchement prévus au 1^e § atteints, le dédommagement est déterminé en fonction du nombre de jours au cours desquels le Client n'a pu utiliser son Pass du fait de l'interruption de service. Le dernier jour pris en considération est, en tout état de cause, le jour d'expiration de la validité du Pass concerné.

Ce dédommagement peut prendre les formes suivantes, au choix du Client (ce choix est irrévocable et ne pourra être remis en cause pour quelque raison que ce soit) :

1. **Prolongation** de la durée de validité du Pass concerné par la remise d'un nouveau Pass de même type et d'une durée égale au nombre de jours dédommageables tel que défini ci-dessus, (qui commence le lendemain de la date d'expiration du Pass initial, ou le premier jour de reprise du service si elle est postérieure à cette date) ;
2. Obtention d'un **avoir** à utiliser avant la fin de la saison d'hiver suivant celle en cours (N+1). Cet avoir est délivré sous la forme d'un Pass d'une durée équivalant au nombre de jours domageables tel que défini ci-dessus ;
3. **Remboursement** calculé au prorata du nombre de jours d'interruption des remontées mécaniques, sur la base du prix d'achat de son Pass.

A titre d'exemple : pour un arrêt de plus de 50% des remontées mécaniques telles que définies ci-dessus pendant trois (3) jours :

- Un Client titulaire d'un Pass Classique six (6) jours sera remboursé 3/6^{ème} du prix d'achat de son Pass Classique.

Le Client ne saurait prétendre à une quelconque somme ou prestation excédant le dédommagement choisi.

La demande de dédommagement, accompagnée des pièces justificatives (original ou scan du Pass et Justificatif de vente) devra être déposée ou adressée au Vendeur, selon les modalités définies à l'**article 4.3** ci-après.

Le dédommagement interviendra au plus tard dans les trois (3) mois suivant la réception de l'ensemble des pièces afférentes à la demande de dédommagement.

NB : Seuls les Pass ayant été acquis et réglés directement par le Client auprès du Vendeur peuvent donner lieu à dédommagement. A défaut, il convient de se reporter aux conditions générales de vente de l'entité ayant procédé à la vente du Pass.

Article 2.6. Fermeture des remontées mécaniques du domaine skiable sur décision des pouvoirs publics en raison de la crise sanitaire COVID 19

En cas de crise sanitaire avec décision administrative de fermeture des remontées mécaniques du domaine skiable, le Client a la possibilité de demander, sans frais, le remboursement de son Pass sur le Site Internet www.lesarcs-peiseyvallandry.ski (rubrique « contactez-nous »).

Le montant du remboursement sera calculé au prorata des jours fermés par décision administrative durant la période de validité de son Pass.

Dans le cas d'un Pass « Saison », la durée prise en compte pour calculer le montant prorata temporis du remboursement commence à compter de la date d'ouverture de la station et s'achève à la date de fermeture initialement prévues. Le remboursement ne pourra être calculé qu'une fois cette date de fermeture atteinte, afin de prendre en compte l'hypothèse d'une éventuelle réouverture des remontées mécaniques du domaine skiable en cours de saison. Sous réserve de disposer d'un dossier complet, le Vendeur dispose alors d'un délai de 60 jours pour procéder au remboursement.

NB : Seuls les Pass ayant été acquis et réglés directement par le Client auprès du Vendeur peuvent donner lieu à remboursement. A défaut, il convient de se reporter aux conditions générales de vente de l'entité ayant procédé à la vente du Pass.

Article 2.7. Non-utilisation ou utilisation partielle des Pass

Dans tous les cas où les Pass délivrés ne seraient pas utilisés ni totalement épuisés, hors hypothèses visées aux **articles 2.5 et 2.6**, ceux-ci ne seront ni remboursés, ni échangés.

Il est possible de couvrir ce type de risque par des assurances spécifiques, couvrant également les frais de secours en cas d'accident sur les pistes de ski ou remontées mécaniques. Tous renseignements à cet effet sont à demander auprès des points de vente.

ARTICLE 3. CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES ACTIVITES

Article 3.1. Descriptif des Activités et points de vente concernés

3.1.1. Activités du Vendeur

Les présentes conditions générales s'appliquent spécifiquement, sans restriction, ni réserve, à tout achat des Activités proposées par le Vendeur, qu'elles soient ou non incluses dans les Pass, à savoir :

- La descente aux flambeaux, vendue uniquement à la boutique mille 8 d'Arc 1800 sur réservation et dans la limite des places disponibles ;
- La descente en luge à Arc 1800 (Luge 1800) ou à Arc 2000 (Luge 2000), vendue dans tous les points de vente et en ligne ;
- La première trace (ou « first track »), vendue dans tous les points de vente et en ligne, sur réservation et dans la limite des places disponibles ;
- L'Embarquement Immédiat Aiguille Rouge, vendu dans tous les points de vente et en ligne, sur réservation et dans la limite des places disponibles.
- La Tyrolienne à Arc 2000, vendu dans tous les points de vente et en ligne, sur réservation et dans la limite des places disponibles.

Le détail de ces Activités est affiché dans tous les points de vente et mis en ligne sur le Site Internet.

NB : Pour l'ensemble des Activités, les personnes mineures sont placées sous la responsabilité de leurs parents ou des personnes auxquelles ceux-ci en ont confié la garde.

Il est précisé que le détenteur d'un Pass ne bénéficie d'aucune réduction sur le prix de l'Activité et n'a pas la possibilité de louer uniquement les engins et l'équipement susvisés.

3.1.2. Activités vendues ou proposées pour le compte de Partenaires

Le Vendeur propose également à la vente des Activités pour le compte de partenaires (ci-après le(s) « Partenaire(s) »), à savoir :

L'Activité « Piscine d'Arc 1800 » : vendue pour le compte de l'EPIC AB Tourisme, Siège : 35 rue de la Gentiane - 73700 BOURG-SAINT-AURICE, Site : Espace Mille 8 – Arc 1800 – 73700 BOURG-SAINT-AURICE, Tel : 04 79 07 07 90, uniquement via l'application Paradiski Yuge ;

L'Activité « Grotte de Glace » : vendue pour le compte de la société Caméléon Village Igloo, Siège social : 76 Chemin de Seyrosset – 74110 Morzine, Site : Située en Bas du TDS Arcabulle – Arc 2000- 73700 BOURG-SAINT-AURICE, Tel : 07 77 99 45 77, dans tous les points de vente et en ligne sur le Site Internet.

A ce titre, les conditions générales applicables auxdites Activités sont celles des Partenaires. Elles sont disponibles dans les points de vente du Vendeur.

En outre, les Pass Essentiel, les Pass Premium et les Pass piétons + permettent aux Clients de bénéficier d'avantages auprès d'autres partenaires, tels que mentionnés dans le guide tarifaire à la rubrique « bons plans ». Si les Clients sont intéressés, ils doivent s'adresser directement auxdits partenaires et contractualiser avec ces derniers.

Dans tous les cas susvisés, les Partenaires demeurent entièrement responsables de la bonne exécution de l'Activité et assurent notamment le service après-vente lié à ladite Activité conformément à leurs propres conditions générales.

3.1.3. Dispositions communes

Chaque achat d'une Activité par le Client donne lieu à la remise d'un **Justificatif de vente**.

Les caractéristiques principales des Activités sont présentées dans les guides tarifaires disponibles dans les points de vente visés à l'article 3.1.1, et sur le Site Internet.

Article 3.2. Supports

Lorsqu'une Activité est achetée sur place, le Client se voit remettre un support papier avec un code barre /QR code ou sur un support ski carte /QR code, qu'il doit présenter au lieu d'accueil de l'Activité pour en bénéficier.

Lorsqu'une Activité est achetée en ligne, le Client reçoit un courriel comprenant un QR code à usage unique lui permettant d'accéder à l'Activité.

Lorsque l'Activité est incluse dans un Pass, le Client doit présenter son support « ski-carte » (cf. **article 2.2**) au lieu d'accueil de l'Activité pour en bénéficier.

NB : L'Activité « Piscine d'Arc 1800 » est uniquement rechargeable sur le support « ski carte ».

Article 3.3. Tarifs

Les Activités proposées par le Vendeur sont fournies aux tarifs en vigueur dans les guides tarifaires disponibles dans les points de vente. Les prix sont exprimés en euros, toutes taxes comprises (TTC).

Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, le Vendeur se réservant le droit, hors cette période de validité, de modifier les prix à tout moment.

Article 3.4. Non-utilisation ou utilisation partielle des Activités

Dans les cas où les Activités du Vendeur ne seraient pas utilisées ni totalement épuisées, celles-ci ne seront ni remboursées, ni échangées, sauf en cas d'annulation par le Vendeur.

Dans ce cas, s'il n'est pas en mesure de proposer un report de ladite Activité durant le séjour des Clients, ces derniers pourront obtenir le remboursement de ladite Activité sur la base :

- De son prix d'achat en cas d'Activité achetée séparément ;
- Du tarif préférentiel correspondant à l'Activité en cas d'achat d'un Pass Essentiel ;
- D'une somme forfaitaire équivalant à 60% du tarif public en vigueur de l'Activité concernée, en cas d'achat d'un Pass Premium.

Pour ce faire, le Client doit adresser sa demande de remboursement en suivant la procédure définie à l'article 4.4 ci-après.

Il est rappelé que les réclamations liées aux Activités vendues ou proposées pour le compte de Partenaires (cf. article 3.1.2 ci-avant) sont traitées par les Partenaires concernés, selon leurs propres conditions générales.

Enfin, si le Client ne se présente pas à la date indiquée sur son récapitulatif de commande, aucun dédommagement ne pourra lui être accordé.

ARTICLE 4. DISPOSITIONS COMMUNES

Article 4.1. Assurances

Le Vendeur, en sa qualité de Mandataire d'Intermédiaire d'Assurance, propose également au Client un contrat d'assurance « Carré Neige » en complément de l'achat du Pass ou de certaines Activités. Ce contrat est soumis aux conditions d'assurance mises à disposition dans les points de vente ou consultables et téléchargeables soit directement sur le site www.carreneige.com soit à partir du lien hypertexte figurant sur le Site Internet. Il est précisé que l'assurance « Carré Neige » peut être souscrite par le Client au moment de l'achat du Pass/de l'Activité et tout au long de sa validité. En cas de souscription pendant la période de validité du Pass/de l'Activité, la couverture d'assurance ne produira pas d'effet rétroactif.

Article 4.2. Modalités de paiement

Toute délivrance d'un Pass ou d'un accès à une Activité donne lieu à paiement du tarif correspondant.

Hors cas prévu l'article 2.4, ces règlements sont effectués en devises euros, soit par chèque tiré sur un compte bancaire ouvert en France et émis à l'ordre du Vendeur, soit en espèces dans la limite des plafonds réglementaires (cf. articles L112-6 et D112-3 du Code monétaire et financier), soit par chèques-vacances ANCV.

Pour tout paiement par chèque bancaire, la présentation d'une pièce d'identité au nom du titulaire du chéquier sera exigée.

Ils peuvent également être réalisés en devises euros ou étrangères (système DCC) par carte bancaire (CB, Visa, Mastercard ou AMEX uniquement en point de vente),

Article 4.3. La photographie du Client

La vente de tout Pass de type « saison » est subordonnée à la remise d'une photographie d'identité récente, de face, sans lunettes de soleil ni couvre-chef du Client.

Cette photographie sera conservée par le Vendeur dans son système informatique de billetterie, pour faciliter les éventuels rechargements ou rééditions du Pass, sous réserve du consentement du Client. (Cf. infra « Protection des données à caractère personnel »).

Il est précisé que le télésiège du Pré Saint Esprit (Arc 2000) et la piste de luge « Luge 1800 » sont équipés d'un système photographiant le Client automatiquement. Le Client pourra, s'il le souhaite, obtenir sa photographie sur l'application mobile « Paradiski Yuge » après avoir scanné son Support et sélectionné sa photographie sur la borne.

La photographie constitue une donnée à caractère personnel au sens de la réglementation, notamment le règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Elle est traitée informatiquement de sorte que le Client puisse en disposer après avoir emprunté les équipements concernés.

Le traitement est effectué dans les conditions précisées dans les CGU ci-jointes.

Article 4.4. Réclamations

Toute réclamation doit être adressée au Vendeur dans un délai de deux (2) mois suivant la survenance de l'événement à l'origine de ladite réclamation, sans préjudice des voies et délais légaux pour recourir à la médiation ou intenter une action en justice dans les conditions définies à l'**article 4.7**.

Toute réclamation doit être envoyée à l'adresse suivante :

ADS

Service Relation Clients

Chalet des Villards-Arc 1800

73 700 Bourg Saint Maurice

Ou via le Site Internet (rubrique contactez-nous).

Article 4.5. Propriété intellectuelle

Le Client n'acquiert aucun droit de propriété ou d'usage et ne pourra utiliser les dénominations, signes, emblèmes, logos, marques, droit d'auteur et autres signes ou autres droits de propriété littéraire, artistique ou industrielle du Vendeur.

Article 4.6. Protection des données à caractère personnel

Les données personnelles collectées à l'occasion de la vente des Pass et/ou l'achat d'une Activité font l'objet de traitements visant à :

- Traiter la commande. Ce traitement est nécessaire à l'exécution du contrat de vente que le Client conclut avec le Vendeur ;
- Envoyer au Client des offres promotionnelles, des lettres d'information, des invitations à participer à des jeux ou des concours et des enquêtes de satisfaction. Ce traitement est fondé, s'agissant des messages envoyés par le Vendeur, sur l'intérêt légitime de ce dernier à développer ses activités, et s'agissant des messages envoyés par l'Office de tourisme de Bourg Saint Maurice/Les Arcs, les partenaires commerciaux du Vendeur et les sociétés qui lui sont affiliées (Groupe Compagnie des Alpes), sur le consentement du Client ;
- Répondre aux demandes de renseignements, commentaires et réclamations que le Client envoie. Ce traitement est fondé sur le consentement du Client.

La fourniture de l'ensemble des informations qui sont demandées par le Vendeur à l'occasion de la vente des Pass et/ou Activités est obligatoire. Le renseignement des autres informations est facultatif.

Les traitements sont effectués sous la responsabilité du Vendeur, représenté par M. Frédéric Charlot, agissant en qualité de Directeur Général, et dont les coordonnées sont indiquées en en-tête des présentes CGV.

Les données collectées sont destinées :

- Au Vendeur ;
- A tous les prestataires dont l'intervention est nécessaire à la réalisation des traitements mentionnés ci-dessus ;
- A l'Office de tourisme de Bourg-Saint-Maurice/Les Arcs, aux partenaires commerciaux du Vendeur et aux sociétés qui lui sont affiliées (Groupe Compagnie des Alpes) si le Client y a consenti.

Ces données sont susceptibles d'être transférées vers un pays non-membre de l'Union Européenne. Le Client peut obtenir des informations complémentaires sur ces transferts et les garanties qui s'y appliquent auprès du Vendeur.

Les données collectées sont conservées pour les durées suivantes :

- Données collectées pour traiter les commandes de produits et services : si la commande est effectuée en caisse, pendant cinq ans à compter de la collecte des données ; si la commande est effectuée par voie électronique, pendant cinq ans à compter de la collecte des données si le montant de la commande est inférieur à 120 €, pendant dix ans si le montant de la commande est égal ou supérieur à 120 €. Par exception, le numéro et la date d'expiration de votre carte bancaire sont conservés en tout état de cause pendant 15 mois après la dernière date de débit à des fins de preuve en cas de contestation de la transaction réalisée à distance. Le cryptogramme n'est pas conservé au-delà de la transaction ;
Par exception également, les photographies recueillies dans le cadre de l'achat d'un Pass avec photographie sont conservées pendant trois ans à compter de leur collecte, afin de faciliter la réédition du Pass d'une saison à l'autre, sous réserve que le Client y ait préalablement consenti ;
- Données collectées pour envoyer au Client des lettres d'information, des enquêtes de satisfaction et des offres promotionnelles : pendant trois ans à compter de leur collecte. Au terme de cette période, ces données sont conservées pour une nouvelle période de trois ans si le Client accepte de continuer de recevoir des lettres d'information, des enquêtes de satisfaction et des offres promotionnelles de la part du Vendeur ;
- Données collectées pour répondre aux demandes de renseignements, commentaires et réclamations que le Client envoie : pendant la durée nécessaire au traitement de ces demandes, commentaires et réclamations.

Afin de préserver la confidentialité et la sécurité des données personnelles et notamment de les protéger contre la destruction illicite ou accidentelle, la perte ou l'altération accidentelle, ou encore la divulgation ou l'accès non autorisé, le Vendeur prend les mesures techniques et organisationnelles appropriées, conformément aux dispositions légales applicables. A cette fin, celui-ci a mis en place des mesures techniques (telles que des pare-feux) et des mesures organisationnelles (telles qu'un système d'identifiant/de mot de passe, des moyens de protection physique, etc.).

Le Client dispose du droit d'accéder aux données le concernant, de les faire rectifier ou effacer, de les transférer ou de les faire transférer à un tiers, d'en obtenir la limitation du traitement ou de s'opposer à ce traitement. Le Vendeur se conformera à cette demande sous réserve du respect des obligations légales qui lui incombent.

Le Client dispose du droit de retirer à tout moment son consentement au traitement des données le concernant. Le retrait de son consentement n'affecte pas la licéité du traitement effectué avant ce retrait.

Le Client peut mettre en œuvre ces droits en contactant le délégué à la protection des données désigné par le Vendeur :

- Par courrier postal à l'adresse suivante : *ADS, à l'attention du délégué à la protection des données, Chalet des Villards, Arc 1800, 73700 Bourg-Saint-Maurice, France*, ou ;
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : ads.privacy@compagniedesalpes.fr.

Dans un souci de confidentialité et de protection des données personnelles, le Vendeur se réserve la faculté de demander au Client un justificatif d'identité avant de répondre à sa demande. Il pourra ainsi lui être demandé de produire la copie d'un titre d'identité mentionnant sa date et son lieu de naissance et portant sa signature.

Enfin, le Client dispose du droit d'adresser une réclamation à la CNIL s'il estime que ses droits ne sont pas respectés. Les coordonnées de la CNIL sont les suivantes : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, 3 place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 Paris Cedex 07, France – Tél. : +33 (0)1 53 73 22 22 – Fax : +33 (0)1 53 73 22 00 – Site internet : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>.

En application de l'article 147 du décret n° 2019-536 du 29 mai 2019, le Client peut recevoir les informations présentées ci-dessus sur un support écrit, après une simple demande orale ou écrite auprès du service susvisé.

Enfin, le Client peut s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique afin de ne plus être démarché téléphoniquement par un professionnel avec lequel il n'a pas de relation contractuelle en cours, conformément à l'article L 223-2 du Code de la consommation (<http://www.bloctel.gouv.fr>).

Article 4.7. Traduction-loi applicable-règlement des litiges

Dans le cas où les présentes conditions générales seraient établies en plusieurs langues, il est expressément entendu que la version française des présentes conditions générales est la seule à faire foi. En conséquence et en cas de difficulté d'interprétation/d'application de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales, il conviendra de se référer expressément et exclusivement à la version française.

Les présentes conditions générales sont soumises, tant pour leur interprétation que pour leur mise en œuvre, au droit français.

Conformément aux dispositions de l'article L.211-3 du Code de la consommation, en cas de survenance d'un différend relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions, le Client peut recourir gratuitement à une procédure de médiation conventionnelle ou tout autre mode alternatif de règlement des litiges.

Toute réclamation doit être adressée dans les conditions définies à l'**article 4.4** ci-avant.

A défaut de réponse satisfaisante ou d'absence de réponse dans un délai d'au minimum soixante (60) jours suivant cette réclamation écrite (et dans un délai maximal d'un (1) an à compter de cette réclamation écrite), le Client a la possibilité de saisir le **Médiateur du Tourisme et du Voyage** (MTV Médiation Tourisme Voyage, BP 80 303, 75 823 Paris Cedex 17) selon les modalités fixées sur le site www.mtv.travel.

L'avis rendu par le Médiateur du Tourisme et du Voyage ne s'impose pas aux parties au contrat.

Par ailleurs, conformément à l'article 14 du Règlement (UE) n°524/2013, la Commission Européenne a mis en place une plateforme de Règlement en Ligne des Litiges, facilitant le règlement indépendant par voie extrajudiciaire des litiges en ligne entre consommateurs et professionnels de l'Union européenne.

Cette plateforme est accessible au lien suivant : <https://webgate.ec.europa.eu/odr/>.

A défaut de règlement amiable, le Client peut saisir, soit l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du Code de procédure civile, soit la juridiction du lieu où il demeurerait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable (Article R. 631-3 du Code de la consommation).